



Révocation de tout ou partie du sursis

Par **boolga**, le **07/03/2008 à 17:00**

Bonjour
Suite à une condamnation en date du 24/02/06, j'ai été condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve (2 ans)
Je viens de recevoir un courrier me convocant au TGI de ma ville, fin mars, pour être entendu sur la révocation totale ou partielle du sursis avec mise à l'épreuve.
A priori, cette révocation est envisagée en raison d'un non respect d'un rendez-vous (auprès de ma SPIP, en décembre)
Ma question est de savoir ce que j'encours, si cette procédure est systématique lorsqu'on arrive en fin de période de sursis? (si non respect ou pas des obligations de mise à l'épreuve)
Est-ce qu'il y a un risque que mon sursis "tombe"?
Merci de m'aider!
Merci par avance pour vos réponses
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **07/03/2008 à 17:16**

Bonjour,
oui en effet si vous ne respectez pas vos obligations le tribunal peut révoquer le sursis. Le tribunal vous l'a sûrement indiqué.
Il vous appartient de préparer vos explications et vos engagements.
Restant à votre disposition